

David Frantz

ESO-CAEN

UNIVERSITÉ CAEN-BASSE-NORMANDIE - UMR 6590 - CNRS

Il semble que les termes "ethnie", "ethnique", "ethnicité", sont de plus en plus utilisés dans les sciences sociales comme dans le langage courant. Par exemple en géographie ou en sociologie, on arrive à parler de "division ethnique de l'espace" pour désigner la distribution dans l'espace des populations de nationalité étrangère, d'origine étrangère ou plus globalement minoritaires (les "minorités ethniques"), voire de "division ethnique du travail" à propos de leur spécialisation professionnelle sur le marché du travail. La caricature de l'usage de ces termes a été la qualification des émeutes urbaines de novembre 2005 en France par des médias en mal de sensations fortes.

Nous partons du principe que ces expressions reposent sur une fragilité épistémologique qui les rend difficiles et dangereuses à l'usage comme à la pensée. Tout d'abord parce qu'il s'agit d'acceptions étrangères à notre fond idéologique et culturel. Ensuite, parce qu'elles ont un sens polémique qui est chargé politiquement. Max Weber ne se proposait-il pas de « jeter par-dessus bord le concept général d'"ethnie" parce que c'est un terme fourre-tout inutilisable pour une recherche véritablement exacte, [un] phénomène présumé parfaitement homogène [...] qui se volatilise lorsqu'on tente de la conceptualiser avec précision [...] » ? (1971, p. 423). En leur temps, Marc Bloch et Lucien Febvre reprochaient eux aussi à l'analyse ethnique son caractère irrationnel.

L'utilisation actuelle tous azimuts de la référence ethnique soulève des non-dits quant à l'historiographie officielle. Y a-t-il une ethnie française, italienne, états-unienne ? Y a-t-il une ethnie normande, gasconne, piémontaise ou toscane ? Vues de loin, historiquement et géographiquement, les deux guerres mondiales se seraient-elles pas des guerres (inter)ethniques ? Le Printemps des Peuples de 1848 était-il un Printemps des Ethnies ? Peut-on sortir de son ethnie ?

Ces interrogations naïves soulèvent la question de la catégorisation de groupes de populations, le contexte dans lequel elle a lieu, qui elle désigne, par qui elle est produite. Ré-apparue au XIXe siècle, la référence à l'ethnie a suivi des vicissitudes temporelles, nationales,

intellectuelles, idéologiques et politiques : il s'agit d'une construction intellectuelle et sociale historiquement située (Martiniello, 1995 ; Bayart, 1996 ; Fabietti, 2003). Elle renvoie à la question de la nation et à celle de l'identité suivant les pays (Noiriel, 2001 ; Hobsbawm, 1992 ; Anderson, 2002). Elle interpelle aussi le rapport entre le langage courant et le langage analytique, et soulève la question du rapport entre la recherche et le contexte idéologique dominant.

En France, dans les années 1990 puis de nouveau depuis 2007, la polémique a périodiquement fait rage à propos des "statistiques ethniques". Un cran supplémentaire a été engagé avec la nomination, le 23 mars 2009, d'un Comité pour la mesure et l'évaluation des discriminations et de la diversité (COMEDD) par Y. Sabeg, Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances depuis décembre 2008. Ce comité a pour mission « d'identifier, d'évaluer et de proposer les catégories d'observation mobilisables, dans le cas de la France, pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations » (Héran, 2010, p. 256). Le rapport du COMEDD tâche d'ailleurs de répondre aux critiques formulées par la Commission alternative de réflexion sur les "statistiques ethniques" et les discriminations (CARSED), groupe informel de chercheurs et intellectuels opposés aux "statistiques ethniques". Nos questionnements et notre réflexion sur l'"ethnique" ont commencé bien avant cette polémique, ils se sont fait rattrapés par l'actualité. On ne peut pas résumer ici les points de vue exprimés dans la diversité des productions, soupeser les arguments, mais simplement rediscuter de quelques questions essentielles sans pour autant les épuiser.

LE CONCEPT DANS SES CONTEXTES

Le concept d'ethnie a évolué dans l'histoire. Anthropologiquement, il renvoie tout d'abord à la construction du groupe, valorisée, par rapport à des éléments extérieurs (altérité) dont des particularités seront exagérées afin d'établir une différence, nécessairement dévalorisante (Fabietti, 2009). Etymologiquement, le

mot d'origine grecque – *ethnos* – désigne ceux qui sont étrangers à la cité - la *polis* –, et qui par conséquent n'ont pas accès aux droits qu'elle délivre¹. Au Moyen Age, étaient ainsi désignés les peuples païens par rapport aux chrétiens. Sa réapparition au XIXe siècle a lieu dans un contexte où se mêlent les débats sur la nation (avec Renan²), sur la reconnaissance des langues et des critères objectifs, et sur l'approche raciale des groupes humains (avec Vacher de Lapouge, Gobineau, Chamberlain, Lombroso). L'appellation d'ethnie ne sera pas non plus exempte de l'ambivalence de la nation avec le nationalisme, entre acception universaliste (au sens des Lumières), communion culturelle (romantisme allemand), xénophobie et théories racialistes³ (Hobsbawm, 1992 ; Guillaumin, 1972 ; Poliakov, 1994 ; Todorov, 1989 ; Gallissot, Kilani, Rivera, 2000). L'universalisme des Lumières dévoyé vers le scientisme – avec le recours à la zoologie comme grille de lecture de l'homme – de même que la déchristianisation remettant en cause le précepte religieux de l'unité du genre humain, constituent le substrat idéologique de l'avènement de la théorie des races (Poliakov, 1994 ; Todorov, 1989). Faisant redescendre les idées sur terre, Dorlin (2006) rappelle les fondements matériels et économiques remontant au XVIIe siècle – l'esclavagisme et le colonialisme – justifiant les idéologies de la hiérarchie et de la domination : le racisme comme légitimation de la nécessaire domination de l'Autre. La géographie n'est pas en reste, puisqu'elle sert, en 1684 avec le voyageur François Bernier (avant le naturaliste Buffon),

à classer les peuples après avoir classé les terres (Dorlin, 2006, p. 210-221). Pourtant, Guillaumin (1972) souligne l'absence d'attention aux critères physiques du genre humain dans les écrits des Lumières, où les populations lointaines étaient considérées à la fois avec tolérance et circonspection : il y a eu manifestement par la suite une confusion entre les niveaux du concret et du symbolique, entre le fait biologique et le fait sociologique, entre nature et culture.

Dans la première moitié du XXe siècle, le sens a encore dérivé et entretenu la confusion entre culture et race, d'où son abandon après la défaite politique et militaire des tenants des théories raciales et antisémites. La réapparition du concept d'ethnie dans les sciences sociales en Europe aura lieu par l'abondante production de la sociologie états-unienne sur ce thème. Une partie de celle-ci, dans les années 1960-1970, a abordé les groupes humains sous l'angle de l'*ethnicity* puis des *ethnic groups* (Poutignat, Streiff-Fenart, 1995), jusqu'à glisser du relativisme culturel au "politiquement correct". Ce canal influencera, malgré la pluralité et la méconnaissance des approches, la ré-utilisation du terme en Europe et tendra à lui donner le sens de minorité en lien avec une population étrangère.

En France, un autre canal pré-existe, par l'ethnologie et l'ethnographie (termes antérieurs à "ethnie") afin de désigner les peuples colonisés, considérés comme primitifs par les colonisateurs (Amselle, M'Bokolo, 1999 ; Chrétien, Prunier, 2003 ; Bayart, 1996). « *Au sein même de l'africanisme, une longue tradition savante, centrée sur l'ethnologie ou l'anthropologie, s'est identifiée avec l'étude des ethnies alors même que, dans un silence éloquent et compromettant, elle s'interdisait tout examen sérieux du concept d'ethnie* » (Amselle, M'Bokolo, 1985, p. 7). Le pouvoir colonial s'est ainsi évertué à classer à sa manière – en reprenant les classifications précoloniales ou en en créant *ipso facto* – des populations et des territoires dans le but de les contrôler. Cette prise de contrôle s'est appuyée sur les rapports de domination autochtones réinventés – notamment la fameuse "tradition", selon la réification des préjugés européens – ou bien sur l'ascension de nouvelles couches sociales autochtones en tant qu'agents intermédiaires de l'ordre colonial (Ranger in Hobsbawm, Ranger, 2006 ; Bouju in Dimitrijevic, 2004).

1- L'ironie ne serait-elle pas aujourd'hui de parler d'"ethnie grecque" ?

2- Dans sa conférence de 1882 *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Renan utilise seulement les termes "ethnographie" et "ethnographique".

3- Rappelons que le sens de la race a également évolué. Au Moyen Age, elle était l'attribut des seigneurs, lesquels, par la préservation de leur "sang" et de leur lignée, devaient perpétuer leur rang ; pour Guillaumin (1972), son sens était plus intérieur qu'extérieur. Pour Anderson, « en réalité, les rêves du racisme trouvent leur origine dans les idéologies de classe, plutôt que dans celles de la nation : surtout dans les prétentions des dirigeants à la divinité, et chez les aristocraties qui revendiquent leur sang "bleu" ou "blanc" ou leur endogamie » (2002, p. 153). Pour Dorlin, « [...] le "racisme" nobiliaire témoigne d'une volonté de régénérer les qualités de la noblesse et d'assurer physiquement, esthétiquement et moralement sa domination sur le reste de la société » (2006, p. 184). Au XIXe siècle, le terme de race a aussi bien pu désigner tout type de population qu'avoir un sens raciste, dans l'élan d'exacerbation des caractères biologiques, ce dernier sens s'imposant par la suite. Même les références de la géographie française, comme André Siegfried, n'échappent pas au travers raciale, tant celui-ci était commun à son époque.

Comme dans l'ascension du nationalisme, il s'est agi d'imposer une nouvelle légitimité ou un nouvel ordre de la part du pouvoir, d'une classe ascendante, ou de tout autre nouveau mode de domination (Anderson, 2002 ; Hobsbawm, 1992 ; Dimitrijevic, 2004 ; Hobsbawm, Ranger, 2006 ; Poliakov, 1994).

A la fin du XXe siècle, successivement aux États-Unis puis en Europe, l'approche ethnique est inscrite dans un contexte intellectuel d'abandon des grandes théories globales et explicatives et dans une plus grande attention aux phénomènes culturels et identitaires. La tradition française, quand elle a – pour si peu - abordé la question immigrée (et non ethnique !), était de la fonder dans l'analyse des classes sociales et de l'histoire ouvrière (Noiriel, 2001).

LE SOUCI DE CATÉGORISER

Dans son sens neutre et minimaliste, l'ethnie a désigné des groupes d'êtres humains ayant en commun une langue, une religion, une culture, une histoire, une origine géographique. La définition la plus neutre peut être la suivante : « *Au sens anthropologique courant, l'ethnie désigne un groupe humain caractérisé par une culture et une langue communes, formant un ensemble relativement homogène se référant à une histoire et un territoire partagé* » (Géraud, Leservoisier, Pottier, 2007, p. 68). On peut résumer la définition d'A.-C. Taylor sur l'ethnie par le tableau suivant :

Critères objectifs

Internes Communauté d'origine, de culture, de religion, liens de parenté
Externes Parcours historique commun, situation au sein de la société globale, rôle économique

Critères subjectifs

Internes Sentiments d'appartenance, liens de solidarité
Externes Regard porté sur le groupe par la société environnante

Source : Bonte, Izard, 1991, pp 242-244

La combinaison de deux couples de lecture – objectif/subjectif et endogène/exogène – contribue manifestement à l'imprécision et à l'hétérogénéité de la définition, mais aussi à la transgression des frontières cognitives.

Dans une approche dynamique et interactionnelle, l'anthropologue norvégien F. Barth a proposé le concept des "frontières ethniques" en tant qu'espace commun de relation qui détermine l'identité et la culture

(Poutignat, Streiff-Fenart, 1995 ; Fabietti, 2009, p. 95-115). Comme le résume Bayart : « [...] nous nous identifions moins par rapport à la positivité d'une communauté d'appartenance ou d'une culture que par rapport aux communautés et aux cultures avec lesquelles nous sommes en relation » (1996, p. 101).

Cet effort de catégorisation a eu des fortunes diverses selon les pays et les époques, empêchant de tirer une définition objective stricte de ce « *signifiant flottant* »⁴. Actuellement encore, dans les pays utilisant des catégories ethniques et/ou raciales, les critères peuvent être multiples (couleur de peau, pays d'origine, langue, religion, etc.), parfois au sein des mêmes catégorisations nationales (Grande-Bretagne, États-Unis, Brésil)⁵. Par exemple aux États-Unis, les Hispaniques sont définis par leur langue tandis que les Asiatiques (*Asian American*) le sont par leur origine géographique. Pour la région des grands lacs africains, J.-P. Chrétien déclare ironiquement : « *Voici des "ethnies" qui ne se distinguent ni par la langue, ni par la culture, ni par l'histoire, ni par l'espace géographique occupé* » (in Amselle, M'Bokolo, 1985, p. 129). L'imprécision de la référence ethnique est de surcroît soulignée par la pratique de l'auto-désignation, qui relève du subjectif, comme cela a lieu au Brésil ou comme cela est invoqué par des partisans des "statistiques ethniques" en France.

En France, avant la diffusion du terme "ethnie" dans le langage courant à partir des années 1980-1990, on parlait plus couramment de "peuple", de "nation", de "culture", ou mieux on désignait ces populations tout simplement par leur nom. Vu de France, il nous semble qu'il y a eu deux moments récents de diffusion massive de cette référence. Ce fut d'abord la guerre en ex-Yougoslavie entre 1991 et 1995, à partir de laquelle la grille ethnique est devenue un outil bien commode pour qualifier les bouleversements de société dans les anciens pays communistes : en pleine incertitude, un monde bipolaire prenant fin, il fallait une nouvelle certitude à laquelle se raccrocher. Le deuxième événement a été le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 qui a été résumé en "conflit ethnique", appellation bien pratique pour le commentateur blanc européen qui résume

4- Terme emprunté à Lévi-Strauss par Amselle, in Amselle, M'Bokolo, 1985, p. 37

5- Cf. Filippova E., "Les recensements comme instrument politique (un bref aperçu des exemples étrangers)", in Badinter et alii, 2009, p. 79-87.

tout conflit entre populations africaines en “conflit ethnique”, sans chercher à en comprendre les ressorts ; le discours ethniciste relatif à toute question politique ou sociale sur le continent africain perdure encore aujourd'hui, de la part des médias européens comme de la part des couches dirigeantes des Etats néo-coloniaux. Pour une large part, l'invocation au caractère ethnique – d'une « *efficacité démagogique* »⁶ remarquable - traduit l'incompréhension du commentateur vis-à-vis d'événements dont les schémas d'explication sont irréductibles au cadre de compréhension de l'Etat-nation européen, à moins qu'il ne s'agisse d'une négation instrumentale de la réalité. Dans ce sens - et paradoxalement – la grille d'explication ethnique traduit une lecture ethnocentrique et condescendante de la part du locuteur. Ce genre d'interprétation superficielle participe à une occultation des véritables raisons des conflits et des luttes : le plus souvent politiques et économiques.

La catégorisation des populations fait manifestement partie des soucis des appareils administratifs nationaux. Si la catégorie ethnique est inhérente aux pouvoirs coloniaux, il s'agit plus généralement d'un instrument politique au service de la catégorie dominante ou majoritaire. A rebours, par effet *revival*, il a été aussi observé que cette catégorisation peut être utilisée par des minorités dans le but d'accéder à une légitimité ou pour bénéficier de droits particuliers⁷. Ainsi, par exemple, la multiplication des associations “communautaires” participent de ce phénomène⁸. Plus largement, le recours à l'“identité ethnique” ou “communautaire” peut ainsi être une réponse ou une riposte à un conflit d'intérêt, à une compétition, à une quête de légitimité, et être en tout cas révélateur d'une lutte sociale.

D'autre part, l'usage post-colonial de l'ethnie dans le vocabulaire français n'est pas étranger au contexte sécuritaire et raciste qui s'est développé depuis le milieu des années 1980 dans l'Hexagone : l'appellation journalistique « *quartiers ethniques* » ne renvoie-t-elle pas à une division raciste de la société et de l'espace urbain ? Les « *jeunes des banlieues* » ne seraient-ils pas devenus les nouvelles populations exotiques, à la fois mystérieuses et dangereuses ? L'utilisation de la référence ethnique en métropole ne procède-t-elle pas d'un retour de la vision coloniale dans le pays d'origine ?

6- Introduction de Chrétien Prunier (dir.), 2003, p. XIV

En Italie, la référence ethnique semble plus couramment utilisée, et ce dans un sens “politiquement correct”. Dans le langage courant, la *musica etnica* désigne la musique folklorique, régionale, jusqu'à la “musique du monde”. De la même façon, on y désigne comme “commerce ethnique” – directement traduit de l'anglais *ethnic business* – tout commerce ayant un rapport avec les immigrants. Mais la référence ethnique fait tout autant débat dans le champ universitaire italien (Remotti, 2007 ; Fabietti, 2009) : elle est parfois utilisée dans les textes, le plus souvent pour nommer les populations étrangères en fonction de leur origine géo-culturelle. Certains préfèrent par contre parler de *collettività*. Plus prudent, l'*Istituto Nazionale di Statistica* (ISTAT) mesure les *immigrati* (immigrés) ou les *stranieri* (étrangers) selon leur nationalité (*cittadinanza*), mais sans jamais faire allusion à des *gruppi etnici* ni à des *etnie*.

ÉNONCÉ DES GRIEFS

La référence à l'ethnie soulève diverses questions. En premier lieu, la grande diversité des critères de catégorisation qui peuvent être utilisés démontre un manque de précision conceptuelle. Culture, langue, mœurs, phénotype, couleur de peau, lieu de naissance, lieu de naissance des parents, sentiment d'appartenance, nom ou prénom, religion, etc. sont des critères très extensifs, choisis en fonction des enjeux du moment par les appareils statistiques nationaux. Pour tenter d'être précis, on leur accole parfois un déterminant : ethno-culturel, ethno-linguistique, ethno-racial.

En deuxième lieu, ce débat ne peut qu'inviter à faire l'économie de l'illusion de la séparation du langage analytique vis-à-vis du langage commun⁹. Malgré lui ou pas, le langage universitaire est en effet imprégné de référen-

7- Pour Guillaumin (1972), majorité et minorités forment un ensemble coercitif pour ces dernières : « L'existence des groupes majoritaire et minoritaire se fonde, au-delà du pouvoir, sur un univers symbolique commun. Le minoritaire se trouve en fait intégré dans le système symbolique défini par le majoritaire quels que soient par ailleurs ses essais ou ses échecs à se constituer un système propre. Plus encore, ses efforts pour se définir un tel système sont orientés et canalisés par le majoritaire ; il ne peut se définir sur des références internes et indépendantes, il doit le faire à partir des références que lui offre le système majoritaire » (p. 90).

8- In Badinter et alii (2009) et Fassin et Fassin (2009), le recours à la « diversité » dans le contexte français est parfois interprété comme un lobbying au service d'une élite issue des “minorités” et à la recherche d'une ascension sociale, de surcroît appuyé par le patronat français.

ces courantes, et il faut admettre les passerelles entre l'un et les autres : « *Que la charge ethnique [...] révèle des fonctions stratégiques est incompréhensible seulement à ceux qui continuent à opposer action stratégique et action de communication, logique instrumentale et logique identitaire* » (Rusconi, 1995, p. 572). Ces échanges se définissent par le contexte avant tout historique et idéologique dans lequel ils ont lieu, aux Etats-Unis comme dans les pays européens.

En troisième lieu, la référence ethnique est fondamentalement essentialiste, substantialiste. Elle fait reposer les différences entre les individus sur une nature humaine fantasmée, elle sous-entend que les caractéristiques humaines sont telles par essence, qu'elles sont innées, et qu'elles suffisent à résumer les individus et groupes humains (primordialisme). Elle naturalise les rapports entre populations, elle simplifie les problèmes auxquels les minorités sont confrontées en se reposant sur des critères construits comme intangibles, intemporels, ineffaçables. Elle assigne aux populations et aux individus une identité définitive et réductrice, illusoirement homogène et stable (Remotti, 2007) ; la frontière et la distance entre les groupes humains sont infranchissables et irréversibles, tout changement étant impossible¹⁰. L'obsession des origines les place paradoxalement hors de l'histoire. Elle s'inscrit ainsi dans les idéologies réactionnaires pour lesquelles le présent doit ressembler et revenir à un passé imaginé et illusoire (révisionnisme historique), quitte à le réinventer – les « *communautés imaginées* » de Benedict Anderson (2002), la « *mythistoire* » de Shlomo Sand (2008) – voire à en oublier une partie : « *L'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un fac-*

9- « C'est d'abord que ces concepts, la plupart du temps, ne nous sont pas propres, que nous n'en avons pas le contrôle. Nous les empruntons au langage courant, à celui des médias et de la politique – et on ne voit pas bien comment nous pourrions faire autrement, alors que ces mots, ces notions font partie de la réalité même que nous voulons analyser. Et là où nous les prenons, et où d'ailleurs nous les renvoyons, les mots ont toute sorte d'histoires, des histoires dont nous devons tenir compte, en même temps que, généralement, nous devons nous interdire de les reprendre à notre compte » (Simon P.-J. "L'étranger : des mots, des concepts", in Simon-Barouh, Simon (1998), p.162).

10- « La conversion suppose un changement, elle repose sur une saisie des acteurs sociaux comme multi-potentiels. Or ce qui est propre à la forme moderne c'est la disparition de la notion de changement. Depuis que les races existent, elles introduisent dans la configuration perceptive un mur, une clôture entre les différents groupes. On ne peut plus passer d'une culture à l'autre : il y a croyance en l'homogénéité du culturel et du physique » (Guillaumin, 1972, p. 36).

teur essentiel de la création d'une nation [...] » (Renan, 1997, 1882, p. 13). La recherche d'une légitimité politique justifie la manipulation des symboles collectifs (Sand, 2008 ; Hobsbawm, 1992, Dematteo, 2001).

Son essentialisation-naturalisation a fait glisser la notion d'ethnie vers des critères biologisants, racistes, qui définissent les individus et les groupes humains selon des critères somatiques (phénotype, faciès, couleur de peau¹¹). L'histoire de la référence ethnique n'est pas vierge, encore à l'heure actuelle, d'une idéologie naturaliste et biologiste : le mythe de la pureté de la nation originelle, en réaction à des populations de rang inférieur, est toujours en sous-entendu. De surcroît, le recours à la définition culturaliste de l'ethnie euphémise la lecture raciste de la société afin d'en conserver le message de hiérarchie entre inférieurs et supérieurs. Cette euphémisation utilise une lecture culturaliste des caractéristiques humaines (distance culturelle, identité) où les individus et les groupes se différencieraient les uns des autres suivant un fond culturel transmis de génération en génération, intangible, qui a traversé les époques et les espaces. Cette « *réinvention de la différence* » (Bayart) est l'apanage d'un néo-racisme qui, après l'échec politique de la grille raciale, a adapté son idéologie (Martiniello, 1995) ; c'est en fait une résurgence de la croyance au XIXe d'un déterminisme biologique des traits culturels et sociaux. Si l'on n'y prend garde, le recours à la génétique, confondue le plus souvent avec l'hérédité, peut prendre le relais dans la réduction biologique des faits humains.

Ce néo-racisme culturel repose également sur un fond idéologique ethnocentrique post-colonial. L'ethnie renvoie en ce sens à une catégorisation politique de populations caractérisées en de nombreux points par des différences avec le peuple, le pays ou la civilisation de référence – et donc supérieure – qui est celui de l'ancien colonisateur. En France, l'appellation ethnique renvoie à une histoire de l'ethnologie qui s'est largement inspirée de l'idéologie coloniale (Amselle, M'Bokolo, 1985 ; Chrétien, Prunier, 2003 ; Ranger, in Hobsbawm, Ranger, 2006)¹². Cet héritage est aussi présent en Italie, dans la géographie italienne même.

11- "Gamme chromatique" selon des textes politiques sécuritaires français (fin 2008)

12- Pour illustration, voir l'allocution de M. Sarkozy, président de la République française, prononcée à l'Université de Dakar le 26 juillet 2007
http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/juillet/allocution_a_l_universite_de_dakar.791

En quatrième lieu, il faut appréhender la référence ethnique dans un contexte de circulation internationale des termes et des idées. L'extension de la référence ethnique à des contextes culturels, politiques et juridiques différents soulève la question de la transposition des termes et des concepts à un environnement culturel, intellectuel et politique étranger (Bourdieu, Wacquant, 1998 ; Rusconi, 1992)¹³. Dans le contexte contemporain, ce transfert représente certainement une manifestation de l'influence culturelle des États-Unis et de la sphère anglo-saxonne où le concept d'*ethnicity*, et sa prise en compte dans les recensements de la population, renvoient à une idée particulière de la communauté nationale, de la citoyenneté, de la nation, comme le rappellent les adeptes du modèle républicain français. Plus globalement, on se situe aussi dans un contexte de remise en cause des méta-récits universalistes au bénéfice du relativisme individualiste et du relativisme culturel. Le paradigme huntingtonien du « choc des civilisations » pour lequel « [...] la culture, les identités culturelles qui, à un niveau grossier, sont des identités de civilisation, déterminent les structures de cohésion, de désintégration et de conflits dans le monde d'après la guerre froide » (Huntington, 2000, p. 17) relève des vieux poncifs conservateurs fondés sur la peur et la guerre ; dans son ouvrage référence, Huntington réduit grossièrement les civilisations et les cultures à leur versant religieux.

LA PUISSANCE PERFORMATIVE DE LA CATÉGORISATION

La référence ethnique est une construction historique trahissant une volonté manifeste de classer d'une manière particulière des populations différentes de la majorité ou du groupe dominant. D'une catégorie de perception (endogène ou exogène), l'ethnie devient une catégorie de division. De catégorie formelle, cette

13- « On ne peut faire abstraction d'un marché scientifique dominé par les Anglo-Saxons (les revues américaines sont les plus prestigieuses, les fonds américains les plus importants), imposant leurs catégories au détriment d'une pensée qui tient compte d'une réelle diversité sociale, institutionnelle et des histoires diverses. Pour publier dans des revues sociologiques américaines, il est utile d'user de leurs approches. Les financements européens imposent de plus en plus de telles perspectives, influencées par ces approches » (Blum A., "Diversité des classifications, richesse des histoires et des territoires", in Badinter et alii, 2009, p. 92-93).

logique de cloisonnement et de séparation peut déboucher sur une construction sociale et politique.

Comme le déclare Fassin (2009), la référence ethnique soulève un dilemme récurrent : « *Doit-on admettre que ce qu'on ne nomme plus n'existe plus ?* » (in Fassin & Fassin, p. 1). Le caractère performatif de cette catégorisation contribue à une réification des représentations qui débouchera sur une consistance sociale et politique. Max Weber (1971, p. 416-421) avait déjà insisté sur le poids des « croyances » endogènes engendrées par des différences et similitudes objectives, et sur leur force opératoire (comportements, esthétique). Car il ne s'agit pas pour autant de nier l'efficace de l'imaginaire, des mythes, des peurs, des fantasmes (Bayart, 1996). La mise en catégorie d'individus reposant fortement sur l'appartenance et l'identité, peut, par effet de retour, entretenir sa propre production, telle une prophétie auto-réalisatrice. La question de la mise en catégorisation et de ses conséquences concrètes, a été soulevée pour ce qui concerne les processus de colonisation (Amselle, M'Bokolo, 1985 ; Ranger in Hobsbawm, Ranger, 2006 ; Chrétien, Prunier, 2003), où des rapports complexes d'adaptation dialectiques s'établissent par invention, réinterprétation (Hobsbawm, Ranger, 2006 ; Dimitrijevic, 2004), ou transfert de sens (Bayart, 1996). Par effet rétroactif, des individus ou des populations ont pu s'identifier à ces catégories inventées ; de nouvelles forces sociales ont aussi pu émerger et s'affirmer, et contribuer à construire une réalité nouvelle.

Plus globalement, la catégorisation de l'Autre suivant une grille exogène entre dans le cadre de la mutation de formations sociales par la destruction et de la substitution de leur mode de production. La mondialisation comme la colonisation contribuent au bouleversement des modes de vie, des cultures, et donc à la recatégorisation de l'Autre par une colonisation idéologique tributaire de la conception européenne des rapports entre population, État et territoire.

Ainsi, la critique de la catégorie ethnique ne doit pas dispenser de tenir compte, si cela a lieu, de processus d'ethnisation et d'ethnisation en cours.

Par ethnisation, nous comprenons la production d'un cadre de pensée ethnique par la sphère idéologique, qui a pour but, volontaire ou involontaire, de faire passer la réalité comme ethnique : on retrouve ici le rôle des intellectuels-idéologues, des universitaires, des statistiques, des médias. Dans ce cas, « [...] la culture

imaginée prescrit aux individus censés relever de celle-ci une identité simplifiée, on serait tenté de dire un kit identitaire, qu'ils sont sommés d'endosser, le cas échéant sous la coercition » (Bayart, 1996, p. 51). Au-delà du trompe-l'oeil, l'ethnisation consiste à produire une fausse réalité qui peut avoir une puissance auto-réalisatrice.

Par ethnisation, à un niveau structurel, nous comprenons les mécanismes historiques, politiques, juridiques, qui font passer ou produisent des rapports ethniques comme rapports dominants de domination (cas des Etats-Unis et des rapports coloniaux).

On a ainsi deux échelles sociales et temporelles, qui distinguent la superstructure de l'infrastructure tout en reconnaissant l'unité irréfragable. Le mode opératoire réactionnaire tendra à favoriser le passage de l'ethnisation à l'ethnisation. D'ailleurs, un mouvement inverse peut avoir lieu : l'assimilation, la sécularisation, l'"influence de la ville", notamment lors du passage à la génération suivante, peuvent aussi contribuer à une dés-ethnisation (cas des Irlandais, Italiens, Juifs aux Etats-Unis), voire à une dés-ethnisation si des forces progressistes arrivent à imposer leur hégémonie (au sens gramscien du terme) idéologique.

L'ethnisation est l'objet d'une critique fondamentale, à savoir son rapport à la réalité. Certes, on ne pourra que constater que certains groupes étrangers ou minoritaires sont de fait spécialisés dans telle activité, telle profession, ont tel niveau d'études, ont telle pratique culturelle ou familiale, sont concentrés dans tel quartier, etc., toutes caractéristiques particulières par rapport à la population majoritaire et/ou dominante. Résumer ces phénomènes par l'ethnicité manque de sérieux scientifique : quels sont les mécanismes économiques, historiques, juridiques ou politiques, qui ont permis cet état de fait ? Quelle est l'incidence de la catégorisation ethnique sur les individus et les groupes, sur les relations sociales et leur rapport aux différentes sphères de la vie sociale ? En réalité, les spécialisations ethniques sur le marché du travail dépendent de sa segmentation, du rapport à la légalité (travail régulier ou au noir), des pratiques de recrutement (connaissances, savoir-faire, préjugés, poids des contrôles, etc.), du niveau d'études, etc., informations qui dépassent l'essence ethnique pour replacer les individus et les groupes humains dans le

contexte de l'interaction des dépositaires d'une formation sociale exogène au sein d'une formation sociale d'accueil où les modalités de fonctionnement et de domination sont particulières. Cela n'empêche pas qu'il peut y avoir un processus d'ethnisation dans la mesure où des éléments ethniques tiennent lieu de critères de sélection : c'est le propre du racisme. Nombreuses sont les discriminations possibles : couleur de peau, consonance du nom, quartier de résidence, etc., peuvent constituer ce "plafond de verre" qui freinera l'obtention d'un emploi, d'un logement ou l'ascension sociale. Il s'agit dans tous les cas de cerner quelles sont les modalités pratiques qui sont déterminantes dans ce qui représente la particularité sociale des populations concernées, mais aussi dans les mécanismes de rejet ou d'acceptation de la part de la société d'accueil. En somme, si nous rejetons le recours à la lecture des questions sociales par le biais de l'ethnie, il ne s'agit pas pour autant de nier la réalité de l'ethnisation quand elle a lieu, mais successivement 1) d'en douter dès l'hypothèse, 2) de la mesurer et 3) de la resituer à l'aune de processus globaux et institutionnels, 4) quitte à la considérer comme valable si nécessaire (comme pour l'Amérique latine où les rapports racistes d'origine coloniale sont très structurants). Par ce cheminement préalable, l'ethnisation peut ainsi s'avérer être une grille de lecture pertinente permettant de saisir les rapports sociaux.

Une critique des tenants de l'objectivation des représentations subjectives est qu'ils tendent à promouvoir l'unidimensionnel, l'exclusif, l'homogène, des relations subjectives. Ils sont incapables d'imaginer l'ambivalence et la dynamique des appartenances et des identités, selon les contextes, les situations et les stratégies (du situationnalisme à l'instrumentalisation opportune), ou bien suivant les gammes d'appartenance et d'identité qui animent les individus ou les groupes (Bayart, 1996 ; Amselle, M'Bokolo, 1985).

QUEL RAPPORT ENTRE CLASSES ET ETHNIQUES ?

Force est de constater que bien des situations mettent en évidence un rapport entre, d'une part, la position de classe, traduite par l'activité et la position socio-professionnelle, et d'autre part l'origine géographique ou tout ce qui renvoie à l'étranger. Aux classes dominantes

correspondraient les ethnies dominantes, et, inversement, aux classes dominées correspondraient les ethnies dominées : sur-représentées dans les classes populaires, les minorités sont raciales, juridiques et sociales. Cette hypothèse appelle plusieurs questions : quelle est la réalité de cette double polarisation ? Comment se produit-elle ? Lequel des rapports – de classe, de race, d'origine, ou encore de sexe – est-il structurant, fondamental, déterminant pour les autres ?

Les différents régimes de divisions représentent des rapports de domination qui ne sont pas incompatibles les uns avec les autres. Ils co-existent, d'une part parce que les rapports pré-capitalistes peuvent persister au sein d'une formation sociale capitaliste, d'autre part parce que les relations sociétales ne sont pas irréductibles aux rapports sociaux produits par les modalités du mode de production capitaliste. Et parce qu'il ne faut pas négliger le rôle des forces sociales pour orienter, atténuer ou exaspérer, les différents types de domination. Nous considérons comme hypothèse fondamentale que le rapport social dominant au sein d'une formation sociale régentée par le mode de production capitaliste, est le rapport de classes, et qu'il annexe, d'une façon ou d'une autre, les autres rapports. Il ne s'agit donc en aucune façon de nier ou de négliger les autres rapports de domination, mais de les resituer par rapport aux rapports structurants de classes, et d'évaluer les liens entre eux.

L'exemple emblématique de l'Afrique du Sud au temps de l'Apartheid était un régime reposant sur l'institutionnalisation du racisme afin d'exploiter la majorité noire ; à l'apartheid raciste s'est substitué un apartheid de classes, l'abolition de la discrimination raciale institutionnalisée ayant laissé le champ libre aux modalités de discrimination du rapport social devenu dominant. Aux Etats-Unis, subsistent deux discriminations ethniques : à l'encontre des communautés étrangères, et, phénomène plus ancien et persistant, à l'égard des populations noires ayant subi l'esclavage, d'une certaine façon étrangères dans leur propre pays ; la bourgeoisie noire n'y a aucun intérêt de classe à remettre en cause les inégalités sociales : un « *ordre mélanique* » légitime les positions sociales¹⁴. En Amérique latine perdure une certaine correspondance entre division raciste et division de classes, reliquat de la période coloniale. En Israël, l'ethnicisation institutionnelle, niant les droits des

non-Juifs bien qu'autochtones mais les reconnaissant pleinement aux Juifs étrangers (« *égalité réservée* »), procède de ce que Sand appelle une « *ethnocratie* » (2008, p. 347-432). Dans les pays européens, les discriminations ont lieu à l'égard des populations immigrées et de leurs descendants : les derniers arrivés sont le plus souvent les moins bien lotis, a fortiori s'ils proviennent de pays pauvres et ne bénéficient pas de réseaux d'appuis (chaînes migratoires).

La question de la "division ethnique du travail" concernant les populations immigrées renvoie en fait à différents régimes d'inégalités qui peuvent se combiner :

- les derniers arrivés sont les moins bien lotis : la position économique de l'immigration récente s'expliquerait par leur moindre insertion économique en tant que moindre connaissance des modalités d'accès, moindre détention des clés d'accès (diplômes, qualifications), absence ou moindre efficacité des réseaux d'appui, etc. ;
- la discrimination vis-à-vis d'immigrés ou de nationaux considérés comme minorités, dépend de l'accès aux droits communs permis par les institutions du pays : c'est une question politique ;
- les restrictions à l'accès aux droits communs pour les minorités et les immigrés, de même que, pour ces derniers, les difficultés d'accès et d'adaptation aux sphères de la vie sociale de la formation sociale d'accueil, placent les individus et les groupes concernés en position de fragilité sociale et économique ;
- la combinaison de ces processus contribue à la relégation de ces populations fragilisées dans les positions subalternes de la sphère économique (professions)¹⁵ et sociale (logement) mais nécessaires en tant que valeur d'ajustement du coût du travail, contribuant ainsi à une relégation ethnique du travail (agriculture saisonnière, bâtiment, nettoyage) se doublant d'une relégation sexuelle du travail pour les femmes (emplois domestiques, soins aux familles) (Ambrosini, 2008 ; Zanfrini, 2007) ;
- ces différents régimes d'inégalités, contre les

14- Cf. Ndiaye P., "Questions de couleur. Histoire, idéologie et pratique du colorisme", in Fassin et Fassin, 2009, p. 45-62

15- La division ethnique du travail montrée dans un reportage de la chaîne TV Arte à propos de « ces Français qui réussissent en Californie » : le Français en tant que patron, les Coréens comme comptables, les Indiens et Pakistanais comme personnels d'encadrement, les Mexicains comme ouvriers manutentionnaires.

droits fondamentaux, s'appuient le plus souvent sur des phénomènes d'ethnisation (images socio-symboliques positives ou négatives) construisant les divisions sociales dans les représentations et les relations humaines et contribuant à structurer l'ethnisation dans un cadre de « *racisme systémique* »¹⁶.

L'essentialisation posera la réalité concrète comme la réalité signifiante¹⁷. L'erreur fondamentale est en effet de ne pas distinguer les phénomènes visibles, superficiels, des processus structurants, fondamentaux, souterrains. Dans une formation sociale régentée par le mode de production capitaliste, dominant sans même être pour autant exclusif, la réalité ethnique – ou mieux : ethnisée – sera la manifestation d'un rapport de domination organisé de manière particulière vis-à-vis du rapport de classes. La division ethnique du travail sera ainsi incluse dans la division sociale du travail. Le recours à la lecture ethnique d'une société peut en effet travestir voire escamoter la question sociale : elle tendra à occulter les rapports de classes, à nier les différences de classes au profit d'un morcellement essentialiste de la société. Des conflits apparemment ethniques sont fondamentalement socio-économiques ; le recours à l'ethnie sert de justification de la domination – bien des conflits le montrent sur la planète - voire de l'exploitation.

Conscients qu'il s'agit d'un retournement idéologique, les opposants aux statistiques ethniques invoquent le risque d'une lecture de société favorisant en retour le communautarisme et la remise en cause des principes universels (Badinter et alii, 2009). Les difficultés d'accès aux droits, au logement, au travail, à l'école, etc., pour les populations désignées ne seront pas analysées sous l'angle des politiques menées ni des mécanismes et processus d'inégalité, mais au regard particulier, spécifique, inhérent à leur nature construite. Pour autant, la négation de la réalité visible sous prétexte qu'elle n'est pas fondamentale serait une erreur.

16- De Rudder, Vourc'h, "Les discriminations racistes dans le monde du travail", in Fassin D, Fassin E., 2009, p. 187
17- « La croyance essentialiste, générale, voit dans les objets concrets eux-mêmes et leurs caractéristiques les causes des mouvements sociaux. La spécificité des noirs, des femmes, des juifs est considérée comme facteur des situations où se trouvent impliqués ces acteurs sociaux, sans qu'on les mette jamais en rapport avec le sens qu'ils prennent dans l'organisation symbolique qui sous-tend les mouvements concrets » (Guillaumin, 1972, p. 7).

Notamment parce que d'une certaine façon, la réalité issue de l'ethnisation souligne l'échec politique de l'accès aux droits pour tous. Quand elle n'est pas mise en perspective au sein des processus globaux et structurants, la lecture ethnique dans les sciences sociales comme dans le langage courant, s'inscrit dans le contexte de remise en cause d'une approche universaliste et égalitaire de la société, qui constitue l'idéologie dominante de la fin du XXe siècle, car si « *l'ethnicité est un mode d'identification parmi d'autres possibles* » (Poutignat, Streiff-Fénart, 1995, p. 182), on peut se demander pourquoi il a pu paraître comme fondamental pour certains à un moment donné.

CATÉGORISER DANS LE BUT DE RÉDUIRE LES DROITS

Le recours à la lecture ethnique d'une société nous paraît donc inacceptable sur bien des aspects. Certes – et c'est une raison invoquée par les soutiens aux statistiques ethniques – cela pourrait nous permettre de lire d'une certaine façon la réalité... et par la même occasion de réaliser de belles cartes. Les "statistiques ethniques" sont parfois invoquées afin de lutter contre les discriminations (Héran, 2010). Force est pourtant de reconnaître que dans les pays où les recensements ethniques ont lieu, ces outils ont été loin d'empêcher les discriminations, ces dernières se révélant par définition ex-post : « *les penseurs américains qui parlaient dès les années soixante du déclin des classes sociales et de l'émergence des groupes ethniques n'ont-ils pas dans une certaine mesure permis l'accentuation effective des clivages ethniques objectifs dans la société américaine ?* » (Martiniello, 1995, p 26). Même, les politiques volontaristes ethnicistes en termes de réduction des inégalités, comme l'*affirmative action*, n'ont pas résolu le problème : loin d'atténuer les différences, celles-ci n'ont-elles pas été institutionnalisées ? Les débats sur la diversité, qui relèvent des représentations et des positions, n'occultent-ils pas la question des inégalités sociales qui structurent les rapports sociaux ?

De plus, en France comme en Italie, le contexte policier actuel – fichage, empreintes digitales, génétique, biométrie – interroge la finalité des appareils de recensement. La catégorisation des populations est inhérente à la production de modalités d'identification de plus en plus poussées de la part de l'appareil d'État depuis le XIXe siècle : « *le problème le plus important*

n'est donc pas la différence de nature physique ou de culture des individus stigmatisés, mais le processus symbolique par lequel chaque société nationale a construit historiquement ses critères de rejet des autres » (Noiriel, 2001, p 332). Actuellement, le dénombrement ne sert pas à lutter contre les discriminations, mais au contraire à parfaire un outil administratif et policier visant à réduire les droits des immigrés voire à les expulser ou préparer leur expulsion, comme cela a déjà eu lieu lors des heures les plus sombres de l'histoire du XXe siècle européen. La référence ethnique interpelle les conséquences politiques que peuvent avoir des catégorisations formelles à des fins originelles innocemment scientifiques. L'enfer étant pavé de bonnes intentions, cela peut être le support, un jour, de politiques de progrès social et de luttes contre les discriminations, comme il peut engendrer, un autre jour, des politiques d'oppression contre les populations visées. En ce début de XXIe siècle, de nombreuses politiques nationales en Europe, à l'instar des Instances européennes, mettent en place des dispositifs de contrôle de la population visant en particulier les immigrés et leurs descendants ; le « *clandestin* » est devenu l'ennemi public n°1. Dans une plus large mesure, la manie du classement et de la codification de l'Autre, issue de la biologie européenne du XVIIIe siècle, entre en résonance avec l'atomisation des collectifs et le contrôle des individus au sein de la société sécuritaire contemporaine.

Il est assurément nécessaire de connaître et de pointer les dérives de la référence ethnique, mais sans négliger les significations qu'implique ce recours dans des contextes historiques précis. Certes, bien des pays appréhendent différemment, suivant leur histoire notamment coloniale, le rapport historique entre les populations autochtones, immigrées et la collectivité politique. Les pays européens ont été le terrain de flux migratoires massifs dans la seconde partie du XXe siècle, leur population s'est diversifiée, ils ont été confrontés à des apports extérieurs qui ont interrogé, voire remis en question, les bases politiques et juridiques de la formation sociale historiquement construite. Admettre cette réalité, ce n'est en aucun cas reconnaître la victoire du relativisme culturel comme régisseur des rapports sociaux, mais c'est proposer un système cognitif à deux étages et dialectique entre structure et représentations qui permette de préciser la place structurante

des droits fondamentaux pour toutes les populations vivant en société (droit au travail, au logement, à la santé, à la scolarité, à l'intégrité physique et morale), quelles que soient leur origine ou la durée de présence dans la formation sociale d'accueil. L'objectif des courants idéologiques réactionnaires sera justement d'instrumentaliser le différentialisme - culturel, ethnique ou racial - afin de remettre en cause les droits fondamentaux et l'égalité de traitement entre nationaux et étrangers/immigrés¹⁸.

Afin d'éviter tout glissement, il s'avère toujours préférable d'utiliser des termes plus directs et précis, comme "immigré(s)", "étranger(s)", ou plus neutres, comme "population(s)" ou "groupe(s)". On peut aussi distinguer les "nationalité(s)", quand ce statut administratif, officiel, reconnu par les pouvoirs publics, est pertinent, ou bien encore les "provenances" ou "origines géographiques" afin de distinguer les populations entre elles. Suivons en cela Chrétien : « *Alors, plutôt que d'ouvrir sans cesse les guillemets, pourquoi ne pas recourir à des termes plus banals, tels que société, population, formation, ou tout simplement peuple, quitte à définir chacun de ces groupements dans son histoire propre en se référant aussi aux vocabulaires employés dans les langues parlées dans les langues concernées* » (Chrétien, Prunier, 2003, p. IX).

RETOUR SUR LA POLÉMIQUE DES « STATISTIQUES ETHNIQUES » EN FRANCE

La crainte principale de la CARSED est que la systématisation des « statistiques ethniques » mène, sous prétexte de la lutte contre les discriminations, à un « *retour de la race* », par « *la définition brutale d'identités ethniques et raciales qui aboutiront inéluctablement à la constitution artificielle de minorités fermées et rivales* » (Badinter et alii, 2009, p 8).

18- Exemple : fin novembre 2009, la Ligue du Nord en Italie a lancé un "ballon d'essai" visant à réduire les droits au chômage des travailleurs immigrés. Pour le cas français, Dozon voit dans "statistiques ethniques" « une forte résonance avec l'expérience coloniale de la République, avec tout ce qui faisait de la différence entre eux et nous, entre les indigènes et les citoyens. Et cela d'autant qu'elles devraient tout particulièrement s'appliquer à des personnes qui proviennent ou dont les ascendants proviennent d'ex-colonies françaises, notamment du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne » (in Badinter et alii, 2009, p. 46).

Le rapport du COMEDD tient à apaiser les esprits et à ne pas tomber dans la « *précipitation* ». Il rappelle que ce qui se rapporte à l'origine (géographique, culturelle, etc.) des individus (critère objectif), ou même à leur « *ressenti d'appartenance* » (critère subjectif), n'est pas illégitime scientifiquement ; il s'agit de s'en tenir au sens « *faible* » de l'ethnicité. Il rappelle principalement que des outils de mesure existent déjà, pour imparfaits qu'ils soient, et que des méthodes diverses, même les recensements officiels de population, enregistrent déjà ces critères. « *Car la solution n'est pas dans le tout ethnique ni dans l'ethnicité zéro. Toute la question est de définir les finalités, les circonstances et les garanties qui peuvent rendre utile et légitime telle ou telle donnée chiffrée* » (Héran, 2010, p 3). Le COMEDD rappelle ainsi que les organismes de contrôle – CNIL et CNIS, Conseil Constitutionnel – veillent, que les filtres existent, et que la possibilité d'effectuer des “statistiques ethniques” n'existe qu'à caractère dérogatoire (neuf dérogations de la loi Informatique et Libertés de 1978 : consentement, anonymisation, etc.). En substance, ses recommandations visent, strictement dans le cadre de dérogations, à élargir les études “ethniques”, à simplifier la collecte des données et à les rendre plus accessibles.

Force est de constater que les mêmes craintes sont partagées aussi bien par la CARSED que par le COMEDD : une systématisation (administrative, normative, légale) de la référence ethnique qui ne pourra que déboucher sur une instrumentalisation politique et la séparation des populations (apartheid). A la « *précipitation* » et aux « *propos à l'emporte-pièce* » reprochés à la CARSED, on ne pourra que balancer la naïveté du COMEDD de ne pas percevoir – voire de s'y refuser – la dimension plus politique et sociale de la polémique, et de ne pas sortir du cadre de la mesure statistique pour ne pas en saisir les véritables enjeux. Depuis la remise de son rapport, on peut dire que le Commissariat à la diversité et à l'égalité des chances est superbement ignoré. Et on ne peut que s'interroger sur les objectifs du gouvernement quand nombre d'événements d'actualité – chasse aux clandestins, expulsions, mise en cause des liens familiaux et matrimoniaux, politique restrictive des papiers d'identité (pour les Français nés à l'étranger ou descendants d'étrangers, ce qui indique une évolution vers le droit du sang),

évolution répressive de l'appareil policier, multiplication des fichiers, polémiques sur les signes religieux (foulard, burqa), dérapages verbaux des plus hauts responsables de l'Etat, mais aussi fichier base-élèves, abolition de la carte scolaire, etc. – montrent que la politique gouvernementale va à l'encontre de l'objectif final affiché par le COMEDD : lutter contre les discriminations. A croire que ce n'était qu'un rideau de fumée, et qu'il ne s'agissait que d'amuser le Landerneau des chercheurs. Force est de constater qu'on ne peut distinguer de manière absolue les objectifs scientifiques, pour sincères qu'ils soient, du contexte politique dans lesquels ils apparaissent et sont promus. A ce titre, les statisticiens ne peuvent faire l'économie de la critique de l'utilisation de leurs données par les pouvoirs publics. Et une enquête bien ciblée a-t-elle moins de valeur qu'une statistique exhaustive ? Le contexte actuel, qui est celui d'une réduction de l'accès à la nationalité/citoyenneté et d'une remise en cause des droits d'une partie de la population nationale (les descendants d'étrangers), ne peut que renvoyer au sens de la référence ethnique en tant que séparation et stigmatisation de populations qui se situent socialement, économiquement et le plus souvent spatialement, dans une position défavorisée.

Bibliographie

- Ambrosini M., 2008, *Sociologia delle migrazioni*, Il Mulino, Bologna
- Amselle J.-L., M'Bokolo E. (dir), 1985, *Au cœur de l'ethnie*, La Découverte, Paris
- Anderson B., 2002, *L'imaginare national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, Paris (trad. de *Imagined Communities*, Verso, Londres, 1983)
- Badinter E. et alii, 2009, *Le retour de la race. Contre les “statistiques ethniques”*, éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues
- Bayart J.-F., 1996, *L'illusion identitaire*, Fayard,
- Bonte P., Izard M. (dir), 1991, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, PUF, Paris
- Bourdieu P., Wacquant L., 1998, Sur les ruses de la raison impérialiste, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, mars, n°121-122, p. 109-118
- Chrétien J.P., Prunier G. (dir), 2003, *Les ethnies*

ont une histoire, Karthala, Paris

- Dematteo L. 2001, La Lega Nord : entre volonté de subversion et de désir de légitimité, *Ethnologie française*, tome XXXVII, 2, p. 143-152
- Dimitijevič D. (dir), 2004, *Fabrication de traditions, invention de modernité*, Ed. de la Maison des Sciences de l'homme, Paris
- Dorlin E., 2006, *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, La Découverte, Paris
- Fabietti U., 2003, Identités collectives comme constructions de l'humain, in Affergan F., Borutti S., Calam C., Fabietti U., Kilani M., Remotti F., *Figures de l'humain. Les représentations de l'ethnologie*, éd de l'EHESS, Paris, p. 175-214
- Fabietti U., 2009 (1^e éd. 1995), *L'identità etnica. Storia e critica di un concetto equivoco*, Carocci, Roma
- Fassin D., Fassin E. (dir), 2009, (1^e éd. 2006), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La Découverte, Paris
- Gallissot R., Kilani M. Rivera A., 2000, *L'imbroglie ethnique. En quatorze mots clés*, Payot, Lausanne (trad. de L'imbroglie etnico, Dedalo, Bari, 1997)
- Géraud M.-O., Leservoisier O., Pottier R., 2007, *Les notions clés de l'ethnologie. Analyses et textes*, Armand Colin, coll. Coursus, Paris
- Guillaumin C., 1972, *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Mouton, Paris, La Haye
- Héran F. (dir), 2010, *Inégalités et discriminations. Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique*, rapport du Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD)
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000077/>
- Hobsbawm E., 1992, *Nations et nationalisme depuis 1780. Programme, mythe, réalité*, Gallimard, Paris (trad. de *Nations and nationalism since 1780. Programme, myth, reality*, Cambridge University Press, 1990)
- Hobsbawm E., Ranger T. (dir), 2006, *L'invention de la tradition*, éd Amsterdam, Paris (trad. *The Invention of Tradition*, Cambridge University Press, 1983)
- Huntington S. M., 2000, *Le Choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris (trad. de *The Clash of*

Civilizations and the Remaking of World Order, Simon & Schuster, 1996)

- Martiniello M., 1995, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, PUF, coll. "Ques sais-je ?"
- Noirielle G., 2001, *Etat, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*, Folio, Paris
- Poliakov L., 1994, (1^e éd. 1971), *Le mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*, coll. Agora/Les classiques, Calmann-Lévy, Paris
- Poutignat Ph., Streiff-Fénart J., 1995, *Théories de l'ethnicité*, suivi de Barth F., *Les groupes ethniques et leurs frontières*, PUF,
- Remotti F., 2007, (1^e éd. 1996), *Contro l'identità*, Laterza, Roma
- Renan E., 1997, (1^e éd. 1882), *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Mille et une nuits, Paris
- Rusconi G.E., 1992, *Etnia : un costrutto polemico*, *Polis*, VI, 3, p. 571-587
- Sand S., 2008, *Comment le peuple juif fut inventé*, Fayard, Paris
- Simon-Barouh I., Simon P.-J., 1998, *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales*, L'Harmattan, Paris
- Todorov T., 1989, *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Le Seuil, Paris
- Weber M., 1971, (1^e éd. 1923), *Economie et Société*, Plon, Paris
- Zanfrini L., 2007, *Sociologia delle migrazioni*, Laterza, Roma